

# Que faire de ma tortue exotique ?

---

## Les tortues exotiques en Alsace

Plusieurs espèces de tortues exotiques sont reproductrices en France métropolitaine. En Alsace, six d'entre elles sont connues :

- *Graptemys pseudogeographica*
- *Pelodiscus sinensis*
- *Pelomedusa subrufa*
- *Pseudemys concinna*
- *Pseudemys nelsoni*
- *Trachemis scripta elegans*
- *Trachemis scripta scripta*
- *Trachemys scripta troostii*.

Des œufs de *Trachemis scripta elegans* (Tortues de Floride) ont été observés dans notre région. Nous n'avons aucune certitude qu'ils soient arrivés à terme. La reproduction est donc potentiellement possible, même si nous ne pouvons l'avérer à ce jour.

Consultez la fiche « Trachémyde écrite *Trachemis scripta* (Schoepff, 1792) » :

<http://www.bufo-alsace.org/reptile/trachemyde-ecrite-trachemis-scripta/>

## La Tortue de Floride

La Tortue de Floride est une espèce exotique originaire d'Amérique du Nord. Il est vrai qu'actuellement nous pouvons en observer dans toutes nos régions le plus souvent au bord de points d'eau à proximité de zones urbaines. Ces individus sont issus de relâchés d'animaux détenus en captivité. En effet, bon nombre de particuliers pensant faire ce qui était le mieux pour le bien-être de leurs animaux ont introduit des tortues dans la nature.

De nos jours La Tortue de Floride est considérée comme une espèce exotique envahissante et son commerce est interdit sur le territoire français. Il est de plus strictement interdit par la loi française de relâcher des individus de cette espèce dans la nature. Vous pouvez vous référer au texte de loi ci-dessous : [https://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?numJO=0&dateJO=20100910&numTexte=2&pageDebut=16451&pageFin=16452](https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?numJO=0&dateJO=20100910&numTexte=2&pageDebut=16451&pageFin=16452)

## Que faire de ma tortue ?

Si vous souhaitez vous débarrasser de votre tortue n'hésitez pas à contacter des organismes qui ont la capacité de l'accueillir.

### Naturoparc de Hunawihr

Le Naturoparc de Hunawihr est en mesure d'accueillir des tortues exotiques qui vivent en eau froide : genres *Chrysemys* spp., *Clemmys* spp., *Gratemys* spp., *Pseudemys* spp. et *Trachemys* spp. Si la tortue correspond aux critères (eaux froides et hibernation possible), elle peut être déposée à l'entrée de Naturoparc. Elle ne sera acceptée qu'entre les mois de mai et début septembre.



Si le propriétaire ne visite pas le parc à cette occasion, une compensation de 10€ sera demandée par tortue.

Coordonnées : Anthony Chuet à Naturoparc - [soigneurs@naturoparc.fr](mailto:soigneurs@naturoparc.fr) - 03.89.73.72.62

Site internet : <http://www.centredereintroduction.fr/>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/Naturoparc-Hunawihr-257319804430344/?ref=hl>

### Zoo de Mulhouse

Le Zoo de Mulhouse peut également récupérer l'espèce *Trachemys scripta*. Une fois déposées, les tortues sont castrées, puis placées dans un étang de grande taille où elles sont tranquilles et bien traitées. Votre tortue pourrait y finir sa vie paisiblement et faire le plaisir des visiteurs qui apprécient leur observation. Les soigneurs ont l'habitude de ce genre de prise en charge et ils pourront ainsi gérer correctement son adaptation à son nouveau milieu de vie. Leur engagement est lié au Plan national d'actions Cistude dont ils sont acteurs, et à la lutte contre les espèces envahissantes en Europe.



Parc zoologique et botanique

51, rue du Jardin zoologique

BP 90019

68948 Mulhouse CEDEX 9

Tél.: +33 (0)3 69 77 65 65

Fax : +33 (0)3 69 77 65 80

E-mail : [zoo@mulhouse-alsace.fr](mailto:zoo@mulhouse-alsace.fr)

Site internet : <http://www.zoo-mulhouse.com/>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/Parc.zoologique.et.botanique.Mulhouse>